



INTERNAT DU LYCEE SAINTE-CECILE
28 rue de la République
81000 ALBI
☎ 05 63 47 24 01

RENTREE 2020

Madame, Monsieur,

Afin de pouvoir s'installer, les élèves seront accueillis par l'équipe de l'internat, selon le planning ci-dessous :

Mardi 1^{er} septembre 2020

De 07 h 30 à 08 h 30 : CAP AEPE

De 07 h 30 à 09 h 30 : 1^{ère} Bac Pro ASSP

De 10 h 30 à 12 h 30 : 1^{ère} ST2S

Mercredi 2 septembre 2020

De 07 h 00 à 09 h 00 : Terminale ST2S

De 07 h 00 à 08 h 30 : BTS

De 07 h 00 à 09 h 30 : Terminales BAC PRO ASSP

Jeudi 3 septembre 2020

De 07 h 30 à 08 h 30 : 3^{ème} Prépa-Métiers

De 08 h 00 à 09 h 30 : 2^{nde} Bac Pro ASSP

De 10 h 00 à 12 h 30 : 2^{nde} GT.

Les élèves auront la possibilité de prendre le repas de midi au self le mardi 1^{er} septembre, le mercredi 2 septembre et le jeudi 3 septembre 2020. **Nous vous remercions de vous inscrire auprès de Béatrice Longo (05 63 46 16 66) à partir du 21 août et au plus tard le 25 août 2020.**

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires relatives à cette rentrée à l'internat et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Béatrice Taurand
Chef d'Etablissement





INTERNAT DU LYCEE SAINTE-CECILE

28 rue de la République
81000 ALBI
05 63 47 24 01

Madame, Monsieur,

Vous avez sollicité une inscription pour votre fils / fille à l'internat du lycée Sainte-Cécile pour la rentrée 2020.

ORGANISATION PRATIQUE

Chaque élève doit prévoir :

- Une alèse plastifiée (impérativement)
- Des draps, couvertures, dessus de lit ou couette, oreiller, nécessaire de toilette
- Une paire de claquettes
- Une paire de chaussons
- Les médicaments personnels
- Une rallonge NF (pas de triplite)
- Masques (lavables ou jetables)

L'entretien des chambres dépendra du protocole sanitaire en vigueur au moment de la rentrée.

L'entretien des parties communes est assuré par l'entreprise de nettoyage ONET (prestataire du lycée Sainte-Cécile).

REGLEMENT

- Les modalités de règlement sont définies dans le dossier de gestion des paiements déjà communiqué.
- Vous devez également prévoir **un chèque de caution de 10 euros** pour la clé de la chambre et **un chèque de caution de 50 euros** pour les dégâts éventuels occasionnés dans la chambre (tâches sur le matelas).
- Pour les élèves internes, **le mois de septembre devra être réglé par chèque le jour de la rentrée à l'internat.**

La vie à l'internat impose des règles qui vous seront communiquées le jour de la rentrée.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations complémentaires et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Véronique TEYCHENE
Responsable d'Internat

Béatrice TAURAND
Chef d'Etablissement

